



Délibération n° 2020-12-12-07
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 12 décembre
2020

Objet : Tableau des effectifs : Mise à jour

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 02 décembre 20

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 97
Pouvoir : 8
Votants : 107

Pour : 93
Non pas pris part au vote :
14 – BELGARDE Joseph,
BESSEYRE Fabien,
COMBES Didier, DUCOING
Guy, GAAG Dominique,
LOPEZ Argimiro, MARLET
Pierre, MARQUES
Antonio, PEYRARD
Nicolas, ROBIN Christian,
SANCHEZ Claude
Emmanuel, TARTIERE
Philippe, TOURLONIAS
Vincent, VIAL Christophe

L'an deux-mille-vingt, le douze décembre à neuf heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux du SIEG TE63 – 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires : AMBLARD Patrick, ANDRE Jean-Luc, ARCHENY Danièle, AUBRY Jacques, BANNIER Dominique, BAULAND Gisèle, BELGARDE Joseph, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHANSARD Gérard, CHARRAUX Daniel, CHASSANG Jean-Pierre, COMBES Didier, COMPTE Serge, COUDUN Laurent, COUPAS Rémi, DAUPHIN Serge, DAVID Marie, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEROSSIS David (titulaire SIE Thiers), DEROSSIS David (titulaire EPCI), DEVERNOIS Marc-Antoine, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, EGLI Eric, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FONTENILLE Jean, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JARLIER Dominique, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEOTY Daniel, LEVI ALVARES Luc, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MALAYRAT Jean-Pierre (titulaire EU), MALAYRAT Jean-Pierre (titulaire CAM), MARQUES Antonio, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, MIZOULE Lucie, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROBIN Christian, ROCHE Alain, ROGER Christine, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude-Emmanuel, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe THEVENET Emilie, TOURLONIAS Vincent,



VALLEIX Philippe, VIAL Christophe, VILLEBRUN Bernard,
WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

GAAG Dominique (pour AMEIL Pascale), ZIMNIAK Didier (pour BARRASSON Bernard), PEYRARD Nicolas (pour BOYER Michel), MARLET Pierre (pour CONSTANTIN François), TARDIVEL Ghislain (pour FANJUL José), CIOLI Yves (pour MERABET Chakir), RATIGNET Benoit (pour METZGER Pierre), ECK Steeve (pour SANCHEZ Nicolas)

Pouvoirs : BARGEON Marcel à PERCHE Serge, BONNEFONT Philippe à RAY Raïssa, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, CLEMENT Jean-Marie à GOUTTEBEL Sébastien, DOMINGO Marcel à COUPAS Rémi, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MASSON Adrien à CHANSARD Gérard, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi.

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Syndical en date du 29 février 2020.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi de Rédacteur en raison de l'avancement de grade d'un agent au poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants à compter du 12 décembre 2020.



Cadres d'Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	1	1	0
Rédacteur	B	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C	2	2	0
Adjoint administratif	C	2	2	0
TOTAL		5	5	0

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 16 décembre 2020 et de la publication le 16 décembre 2020.